

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 169

présenté par

M. Lefèvre, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, M. Ghomi, M. Haddad,
Mme Hai, Mme Genetet, M. Labaronne, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

à l'amendement n° 96 de Mme Élisabeth Martin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dont le nombre d'adhérents est inférieur à 100 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de restreindre le champ des exceptions prévu par cet amendement.